

ATTESTATION DE CONFIDENTIALITE

Roche Diagnostics France atteste que tous ses collaborateurs(trices) salarié(e)s sont tenu(e)s de respecter la plus stricte confidentialité ainsi que le secret professionnel et médical à l'égard des informations et documents dont ils/elles pourraient avoir connaissance au cours de l'exercice de leur activité professionnelle en tant que salarié(e)s de la société ROCHE Diagnostics, notamment à l'occasion de leurs visites et accès dans les locaux et sur les sites des laboratoires d'analyses médicales, clients de la société Roche Diagnostics France, ainsi que lors des actions de télémaintenance.

Ils/Elles sont tenu(e)s à cette obligation tant pendant leur activité au sein de la société Roche Diagnostics France qu'après avoir quitté l'entreprise.

Fait à Meylan, 2 janvier 2018



Alicia BELLO
Directeur des Ressources Humaines



Laurence ANQUINE
Directeur des Affaires Réglementaires
et QSE